

ANNEXE I : FORMULAIRE DE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT INFRASTRUCTURELS ET DE SES ACTUALISATIONS

1. DESCRIPTION DES OBJECTIFS QUE L'OPÉRATEUR VEUT ATTEINDRE PAR SES INVESTISSEMENTS

- 1.1. Objectifs socio-économiques
- 1.2. Objectifs de développement territorial
- 1.3. Objectifs de valorisation des infrastructures et des activités existantes ou projetées

2. ENUMÉRATION, SELON LA PRIORITÉ DANS LE TEMPS, DES INVESTISSEMENTS PROGRAMMÉS PAR L'OPÉRATEUR POUR LES CINQ ANNÉES À VENIR

2.1. Année 1

PROJET	INTITULÉ	OBJET	LIEU	SUPERFICIES (HA)	SITUATION DE DROIT	Activités économiques protégées/existantes	PÉRIMÈTRE RECONNAISSANCE	ARRÊTÉ D'EXPROPRIATION	DROIT PRÉEMPTION	DE	PARTICIPATION AUX OBJECTIFS GÉNÉRAUX
PROJET 1		<input type="checkbox"/> Etudes <input type="checkbox"/> Viabilisation «Terrain d'accueil temporaire auxiliaire <input type="checkbox"/> Centre de service auxiliaire <input type="checkbox"/> Redynamisation <input type="checkbox"/> Rachat		<input type="checkbox"/> opérationnelle <input type="checkbox"/> utile	Plan de secteur Droit de l'opérateur sur les biens		<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours d'instruction <input type="checkbox"/> Demande à introduire	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours <input type="checkbox"/> Demande à introduire <input type="checkbox"/> Sans objet	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours <input type="checkbox"/> Demande à introduire <input type="checkbox"/> Sans objet		
PROJET 2		<input type="checkbox"/> Etudes <input type="checkbox"/> Viabilisation «Terrain d'accueil temporaire auxiliaire <input type="checkbox"/> Centre de service auxiliaire <input type="checkbox"/> Redynamisation <input type="checkbox"/> Rachat		<input type="checkbox"/> opérationnelle <input type="checkbox"/> utile	Plan de secteur Droit de l'opérateur sur les biens		<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours d'instruction <input type="checkbox"/> Demande à introduire	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours <input type="checkbox"/> Demande à introduire <input type="checkbox"/> Sans objet	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours <input type="checkbox"/> Demande à introduire <input type="checkbox"/> Sans objet		
PROJET 3		<input type="checkbox"/> Etudes <input type="checkbox"/> Viabilisation «Terrain d'accueil temporaire auxiliaire <input type="checkbox"/> Centre de service auxiliaire <input type="checkbox"/> Redynamisation <input type="checkbox"/> Rachat		<input type="checkbox"/> opérationnelle <input type="checkbox"/> utile	Plan de secteur Droit de l'opérateur sur les biens		<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours d'instruction <input type="checkbox"/> Demande à introduire	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours <input type="checkbox"/> Demande à introduire <input type="checkbox"/> Sans objet	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours <input type="checkbox"/> Demande à introduire <input type="checkbox"/> Sans objet		
PROJET 4		<input type="checkbox"/> Etudes		<input type="checkbox"/> opérationnelle	Plan de secteur		<input type="checkbox"/> Existant	<input type="checkbox"/> Existant	<input type="checkbox"/> Existant		

2.3. Année 3

INTITULÉ	OBJET	LIEU	SUPERFICIES (HA)	SITUATION DE DROIT	Activités économiques projetées /existantes	PÉRIMÈTRE RECONNAISSANCE	ARRÊTÉ D'EXPROPRIATION	DROIT PRÉEMPTION	DE	PARTICIPATION AUX OBJECTIFS GÉNÉRAUX
PROJET 1	<input type="checkbox"/> Etudes <input type="checkbox"/> Viabilisation <input type="checkbox"/> Terrain d'accueil <input type="checkbox"/> Bâtiment temporaire <input type="checkbox"/> Centre de service auxiliaire <input type="checkbox"/> Redynamisation <input type="checkbox"/> Rachat		<input type="checkbox"/> opérationnelle <input type="checkbox"/> utile	Plan de secteur Droit de l'opérateur sur les biens		<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours d'instruction <input type="checkbox"/> Demande à introduire	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours <input type="checkbox"/> Demande à introduire <input type="checkbox"/> Sans objet	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours <input type="checkbox"/> Demande à introduire <input type="checkbox"/> Sans objet		
PROJET 2	<input type="checkbox"/> Etudes <input type="checkbox"/> Viabilisation <input type="checkbox"/> Terrain d'accueil temporaire <input type="checkbox"/> Centre de service auxiliaire <input type="checkbox"/> Redynamisation <input type="checkbox"/> Rachat		<input type="checkbox"/> opérationnelle <input type="checkbox"/> utile	Plan de secteur Droit de l'opérateur sur les biens		<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours d'instruction <input type="checkbox"/> Demande à introduire	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours <input type="checkbox"/> Demande à introduire <input type="checkbox"/> Sans objet	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours <input type="checkbox"/> Demande à introduire <input type="checkbox"/> Sans objet		
PROJET 3	<input type="checkbox"/> Etudes <input type="checkbox"/> Viabilisation <input type="checkbox"/> Terrain d'accueil temporaire <input type="checkbox"/> Centre de service auxiliaire <input type="checkbox"/> Redynamisation <input type="checkbox"/> Rachat		<input type="checkbox"/> opérationnelle <input type="checkbox"/> utile	Plan de secteur Droit de l'opérateur sur les biens		<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours d'instruction <input type="checkbox"/> Demande à introduire	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours <input type="checkbox"/> Demande à introduire <input type="checkbox"/> Sans objet	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours <input type="checkbox"/> Demande à introduire <input type="checkbox"/> Sans objet		
PROJET 4	<input type="checkbox"/> Etudes <input type="checkbox"/> Viabilisation <input type="checkbox"/> Terrain d'accueil temporaire <input type="checkbox"/> Centre de service auxiliaire <input type="checkbox"/> Redynamisation <input type="checkbox"/> Rachat		<input type="checkbox"/> opérationnelle <input type="checkbox"/> utile	Plan de secteur Droit de l'opérateur sur les biens		<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours d'instruction <input type="checkbox"/> Demande à introduire	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours <input type="checkbox"/> Demande à introduire <input type="checkbox"/> Sans objet	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours <input type="checkbox"/> Demande à introduire <input type="checkbox"/> Sans objet		

2.4. Année 4

INTITULÉ	OBJET	LIEU	SUPERFICIES (HA)	SITUATION DE DROIT	Activités économiques projetées /existantes	PÉRIMÈTRE RECONNAISSANCE	ARRÊTÉ D'EXPROPRIATION	DROIT PRÉEMPTION	DE	PARTICIPATION AUX OBJECTIFS GÉNÉRAUX
----------	-------	------	------------------	--------------------	---	--------------------------	------------------------	------------------	----	--------------------------------------

PROJET 1		<input type="checkbox"/> Etudes <input type="checkbox"/> Viabilisation <input type="checkbox"/> Terrain d'accueil temporaire <input type="checkbox"/> Bâtiment temporaire <input type="checkbox"/> Centre de service auxiliaire <input type="checkbox"/> Redynamisation <input type="checkbox"/> Rachat		<input type="checkbox"/> opérationnelle <input type="checkbox"/> utile	Plan de secteur Droit de l'opérateur sur les biens		<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours d'instruction <input type="checkbox"/> Demande à introduire	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours <input type="checkbox"/> Demande à introduire <input type="checkbox"/> Sans objet	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours à introduire <input type="checkbox"/> Demande à introduire <input type="checkbox"/> Sans objet	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours à introduire <input type="checkbox"/> Demande à introduire <input type="checkbox"/> Sans objet
PROJET 2		<input type="checkbox"/> Etudes <input type="checkbox"/> Viabilisation <input type="checkbox"/> Terrain d'accueil temporaire <input type="checkbox"/> Bâtiment temporaire <input type="checkbox"/> Centre de service auxiliaire <input type="checkbox"/> Redynamisation <input type="checkbox"/> Rachat		<input type="checkbox"/> opérationnelle <input type="checkbox"/> utile	Plan de secteur Droit de l'opérateur sur les biens		<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours d'instruction <input type="checkbox"/> Demande à introduire	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours à introduire <input type="checkbox"/> Demande à introduire <input type="checkbox"/> Sans objet	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours à introduire <input type="checkbox"/> Demande à introduire <input type="checkbox"/> Sans objet	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours à introduire <input type="checkbox"/> Demande à introduire <input type="checkbox"/> Sans objet
PROJET 3		<input type="checkbox"/> Etudes <input type="checkbox"/> Viabilisation <input type="checkbox"/> Terrain d'accueil temporaire <input type="checkbox"/> Bâtiment temporaire <input type="checkbox"/> Centre de service auxiliaire <input type="checkbox"/> Redynamisation <input type="checkbox"/> Rachat		<input type="checkbox"/> opérationnelle <input type="checkbox"/> utile	Plan de secteur Droit de l'opérateur sur les biens		<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours d'instruction <input type="checkbox"/> Demande à introduire	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours à introduire <input type="checkbox"/> Demande à introduire <input type="checkbox"/> Sans objet	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours à introduire <input type="checkbox"/> Demande à introduire <input type="checkbox"/> Sans objet	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours à introduire <input type="checkbox"/> Demande à introduire <input type="checkbox"/> Sans objet
PROJET 4		<input type="checkbox"/> Etudes <input type="checkbox"/> Viabilisation <input type="checkbox"/> Terrain d'accueil temporaire <input type="checkbox"/> Bâtiment temporaire <input type="checkbox"/> Centre de service auxiliaire <input type="checkbox"/> Redynamisation <input type="checkbox"/> Rachat		<input type="checkbox"/> opérationnelle <input type="checkbox"/> utile	Plan de secteur Droit de l'opérateur sur les biens		<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours d'instruction <input type="checkbox"/> Demande à introduire	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours à introduire <input type="checkbox"/> Demande à introduire <input type="checkbox"/> Sans objet	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours à introduire <input type="checkbox"/> Demande à introduire <input type="checkbox"/> Sans objet	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours à introduire <input type="checkbox"/> Demande à introduire <input type="checkbox"/> Sans objet

2.5. Année 5

INTITULÉ	OBJET	LIEU	SUPERFICIES (HA)	SITUATION DE DROIT	Activités économiques projetées/existantes	PÉRIMÈTRE RECONNAISSANCE	DE ARRÊTÉ D'EXPROPRIATION	DROIT DE PRÉEMPTION	DE PARTICIPATION AUX OBJECTIFS GÉNÉRAUX
PROJET 1	<input type="checkbox"/> Etudes <input type="checkbox"/> Viabilisation <input type="checkbox"/> Terrain d'accueil temporaire <input type="checkbox"/> Bâtiment temporaire <input type="checkbox"/> Centre de service auxiliaire <input type="checkbox"/> Redynamisation		<input type="checkbox"/> opérationnelle <input type="checkbox"/> utile	Plan de secteur Droit de l'opérateur sur les biens		<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours d'instruction <input type="checkbox"/> Demande à introduire	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours à introduire <input type="checkbox"/> Demande à introduire <input type="checkbox"/> Sans objet	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours à introduire <input type="checkbox"/> Demande à introduire <input type="checkbox"/> Sans objet	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours à introduire <input type="checkbox"/> Demande à introduire <input type="checkbox"/> Sans objet

PROJET 2	<input type="checkbox"/> Rachat <input type="checkbox"/> Etudes <input type="checkbox"/> Viabilisation <input type="checkbox"/> Terrain <input type="checkbox"/> Bâtiment <input type="checkbox"/> Bâtiment d'accueil temporaire <input type="checkbox"/> Centre de service auxiliaire <input type="checkbox"/> Redynamisation <input type="checkbox"/> Rachat	<input type="checkbox"/> opérationnelle <input type="checkbox"/> utile	Plan de secteur Droit de l'opérateur sur les biens		<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours d'instruction <input type="checkbox"/> Demande à introduire	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours <input type="checkbox"/> Demande à introduire <input type="checkbox"/> Sans objet	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours <input type="checkbox"/> Demande à introduire <input type="checkbox"/> Sans objet	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours <input type="checkbox"/> Demande à introduire <input type="checkbox"/> Sans objet	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours à introduire <input type="checkbox"/> Demande introduire <input type="checkbox"/> Sans objet
PROJET 3	<input type="checkbox"/> Etudes <input type="checkbox"/> Viabilisation <input type="checkbox"/> Terrain <input type="checkbox"/> Bâtiment <input type="checkbox"/> Bâtiment d'accueil temporaire <input type="checkbox"/> Centre de service auxiliaire <input type="checkbox"/> Redynamisation <input type="checkbox"/> Rachat	<input type="checkbox"/> opérationnelle <input type="checkbox"/> utile	Plan de secteur Droit de l'opérateur sur les biens		<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours d'instruction <input type="checkbox"/> Demande à introduire	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours <input type="checkbox"/> Demande à introduire <input type="checkbox"/> Sans objet	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours <input type="checkbox"/> Demande à introduire <input type="checkbox"/> Sans objet	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours <input type="checkbox"/> Demande à introduire <input type="checkbox"/> Sans objet	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours à introduire <input type="checkbox"/> Demande introduire <input type="checkbox"/> Sans objet
PROJET 4	<input type="checkbox"/> Etudes <input type="checkbox"/> Viabilisation <input type="checkbox"/> Terrain <input type="checkbox"/> Bâtiment <input type="checkbox"/> Bâtiment d'accueil temporaire <input type="checkbox"/> Centre de service auxiliaire <input type="checkbox"/> Redynamisation <input type="checkbox"/> Rachat	<input type="checkbox"/> opérationnelle <input type="checkbox"/> utile	Plan de secteur Droit de l'opérateur sur les biens		<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours d'instruction <input type="checkbox"/> Demande à introduire	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours <input type="checkbox"/> Demande à introduire <input type="checkbox"/> Sans objet	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours <input type="checkbox"/> Demande à introduire <input type="checkbox"/> Sans objet	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours <input type="checkbox"/> Demande à introduire <input type="checkbox"/> Sans objet	<input type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Demande en cours à introduire <input type="checkbox"/> Demande introduire <input type="checkbox"/> Sans objet

3. Présentation des modes de financement envisagés pour réaliser ces investissements

3.1. Année 1

	ESTIMATION DU COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION	FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES	EMPRUNT	SUBVENTION SUR LA BASE DU DÉCRET DU 2 FÉVRIER 2017	AUTRES SUBVENTIONS	FONDS PRIVÉS	AUTRES
PROJET 1					Montant Origine	Montant Origine	Montant Origine
PROJET 2					Montant Origine	Montant Origine	Montant Origine
PROJET 3					Montant Origine	Montant Origine	Montant Origine
PROJET 4					Montant	Montant	Montant

TOTAL DES MONTANTS RENSEIGNÉS												
-------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

3.4. Année 4

	ESTIMATION DU COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION	FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES	EMPRUNT	SUBVENTION SUR LA BASE DU DÉCRET DU 2 FÉVRIER 2017	AUTRES SUBVENTIONS	FONDS PRIVÉS	AUTRES
PROJET 1					Montant Origine	Montant Origine	Montant Origine
PROJET 2					Montant Origine	Montant Origine	Montant Origine
PROJET 3					Montant Origine	Montant Origine	Montant Origine
PROJET 4					Montant Origine	Montant Origine	Montant Origine
TOTAL DES MONTANTS RENSEIGNÉS							

3.5. Année 5

	ESTIMATION DU COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION	FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES	EMPRUNT	SUBVENTION SUR LA BASE DU DÉCRET DU 2 FÉVRIER 2017	AUTRES SUBVENTIONS	FONDS PRIVÉS	AUTRES
PROJET 1					Montant Origine	Montant Origine	Montant Origine
PROJET 2					Montant Origine	Montant Origine	Montant Origine
PROJET 3					Montant Origine	Montant Origine	Montant Origine
PROJET 4					Montant Origine	Montant Origine	Montant Origine

TOTAL DES MONTANTS RENSEIGNÉS									

Approbation totale

Approbation partielle

NB : le nombre de projets renseignés dans chacun des tableaux est indicatif. L'opérateur peut présenter plus de quatre projets et adapter le contenu de la présente annexe en conséquence.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 mai 2017 portant exécution du décret du 2 février 2017 relatif au développement des parcs d'activités économiques.

Namur, le 11 mai 2017.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine,

M. PREVOT

ANNEXE II – DEMANDE DE PÉRIMÈTRE DE RECONNAISSANCE
--

La demande de périmètre de reconnaissance contient les éléments suivants :

1. Périmètre proposé - Identification des immeubles inclus dans la demande

1.1. Informations générales

- a) la(es) commune(s) sur le territoire de laquelle (desquelles) s'implante le projet,
- b) le nom donné au projet,
- c) l'identification dans le programme pluriannuel d'investissements infrastructurels,
- d) l'identité de l'opérateur ;

1.2. Situation de fait

- e) sur un fond de plan cadastral datant de moins de trois mois, un plan représentant le périmètre de reconnaissance, dont le cartouche mentionne « vu pour être annexé à l'arrêté du »,
- f) lorsqu'une personne de droit privé envisage d'investir à l'intérieur du périmètre à mettre en œuvre par un opérateur de catégorie A, un plan localisant et identifiant ces investissements ;
- g) un relevé photographique significatif et en couleurs des immeubles inclus dans la demande et de leurs abords,
- h) un relevé cartographique établi sur fond topographique à une échelle adaptée des immeubles inclus dans la demande renseignant:
 - la nature de l'occupation du sol,
 - l'indication des réseaux tels que ceux de distribution d'eau, d'énergie, de fibres optiques, de télécommunication, d'évacuation et de traitement des eaux usées ainsi que des appareils d'éclairage public,
 - les bassins versants, cours d'eau et points de captage,
 - les éléments relatifs aux écosystèmes ;

1.3. Situation de droit

- les références aux arrêtés d'expropriation et aux périmètres de préemption couvrant le périmètre
- un CU1 au sens de l'article D.IV.97 du CoDT,
- l'identification du régime d'assainissement des eaux,
- la précision des zones de protection spéciales, instituées en vertu des réglementations patrimoniale et environnementale,
- l'identité des propriétaires des immeubles inclus dans la demande et superficie de leur bien, établies selon les indications du cadastre;

2. Evaluation de l'opportunité socio-économique du projet

2.1. Identification du territoire de référence dans lequel s'inscrit le projet

2.2. Détermination des besoins

- l'offre de terrains destinés à l'activité économique sur le territoire de référence,

- la demande en terrains sur le territoire de référence,
- 2.3. Types d'activités attendues
- les secteurs d'activités et les caractéristiques des entreprises que l'opérateur souhaite voir s'installer dans le périmètre compte tenu des contraintes et opportunités,
 - les activités exclues ;
- 2.4. Emploi
- le taux d'emploi dans le territoire de référence,
 - l'objectif d'emplois à l'hectare justifié au regard du taux d'emploi dans les parcs comparable du territoire de référence ;
- 2.5. Economie
- le montant d'investissement projeté par l'opérateur ;
 - le nombre estimé d'entreprises à accueillir ;
- 2.6. Axe de développement prioritaire
- la valeur ajoutée de la demande eu égard à des développements possibles, en matière de recherche, au niveau de filières, de secteurs de pointe ou d'axes prioritaires pour la Wallonie,
 - la contribution du projet à une économie bas carbone ou à une économie circulaire,
 - l'équipement en énergies renouvelables et en connectivité numérique ;
- 2.7. Mobilité
- le profil de mobilité des activités attendues,
 - les potentialités d'intermodalité ;
- 2.8. Synergie entre le projet et d'autres infrastructures /périmètres existants ou projetés/ secteurs d'activité
- la description des principaux secteurs d'activité déjà présents dans le territoire de référence et les synergies potentielles en découlant,
 - les potentialités d'utilisation rationnelle d'énergie,
 - la mutualisation des équipements ;
3. Schéma d'aménagement global comprenant :
- le tracé des voiries projetées et leur raccordement aux voiries existantes,
 - le réseau d'égouttage projeté, en ce compris les stations d'épuration publique, les stations de relevage, les bassins d'orage et les rejets et, son raccordement au réseau existant,

- les réseaux projetés de distribution d'eau, d'énergie, de télécommunication, d'évacuation et de traitement des eaux usées ainsi que des appareils d'éclairage public, et leur raccordement aux réseaux existants,
- tout autre équipement d'intérêt collectif à créer et son raccordement aux réseaux existants,
- les superficies réservées à l'espace public et à l'espace privé;
- la taille des parcelles ;
- s'il échet,
 - o le phasage
 - o le déplacement ou la démolition de voiries, impétrants ou autres éléments
 - o les réseaux traversant le site et leurs aires de protection
 - o mesures favorables et dispositifs nécessaires à l'intégration du périmètre à son environnement humain et naturel,
 - o mesures et dispositifs de protection et de sécurité,
- la description littérale de l'ensemble de ces éléments qui démontre que le périmètre sera utilisé de manière efficiente et qui identifie les superficies utiles et opérationnelles,
- en cas d'extension d'un périmètre existant, une évaluation de l'état des infrastructures existantes et, le cas échéant, les mesures envisagées afin d'en améliorer la qualité ;

4. Planning de mise en œuvre

5. Coûts de mise en œuvre

5.1. Viabilisations envisagées

- les voiries tenant compte de l'état des infrastructures publiques existantes auquel le projet se raccorde,
- le réseau d'égouttage tenant compte de l'état des infrastructures publiques existantes auquel le projet se raccorde,
- les impétrants tels que distribution d'eau, énergie, fibres optiques, télécommunication, d'évacuation et traitement des eaux usées, appareils d'éclairage public tenant compte de l'état des infrastructures publiques existantes auquel le projet se raccorde,
- les modifications importantes du relief du sol,
- les mesures favorables et dispositifs nécessaires à l'intégration du périmètre à son environnement humain et naturel en précisant leur mode de gestion,
- le cas échéant,
 - o les mesures et dispositifs de protection et de sécurité,
 - o les coûts de dépollution des sols,
- les autres viabilisations ;

5.2. Présentation des coûts estimés

- les coûts précisés équipement par équipement, précisant les coûts unitaires et globaux pour la solution proposée ainsi que pour les autres solutions envisageables, en faisant apparaître la méthode de calcul retenue,

- les coûts ventilés par phase d'équipement, en distinguant l'équipement propre à la viabilisation du périmètre de celui permettant le raccordement au réseau existant,
- le coût global de la viabilisation du périmètre de reconnaissance, le cas échéant, réparti par phase, ainsi que le coût à l'hectare ;

6. Plan financier global

- taux de subvention espéré et demandes de majoration,
- le montage financier du projet avec notamment la mention de tous les subsides sollicités pour la viabilisation, quelles qu'en soient les origines,
- l'estimation de la valorisation des terrains après la viabilisation ou la redynamisation du périmètre ;

7. Convention entre l'opérateur et l'opérateur de télécommunications relative à la mise à disposition de la tranchée pour le placement de la fibre optique

8. Eléments fondant une demande de majoration du taux de subvention

- éléments généraux,
- pour les « parcs régionaux » : plan prioritaire de zones d'activités économiques ou programme de financement alternatif SOWAFINAL à la mise en œuvre duquel le projet participe,
- pour les « parcs spécialisés » : précision de l'orientation économique spécialisée, identification de la superficie utile du parc destinée à l'orientation économique spécialisée,
- pour les parcs public-privé à l'intérieur desquels une opération de co-investissement est réalisée :
 - o précision de la proportion de la superficie du périmètre de reconnaissance où se réalise l'investissement privé,
 - o évaluation détaillée des investissements publics et des investissements privés,
 - o une description des investissements privés qui démontre qu'ils ne prennent pas la forme exclusivement d'une opération d'intermédiation, de promotion ou de développement immobiliers ;
- pour les « parcs public-public » : production de l'accord conclu entre l'opérateur et la personne de droit public associée ou participante faisant apparaître le montant de son investissement en rapport avec le coût total de la viabilisation du périmètre,
- pour les « parcs durables » : démonstration de la manière dont les enjeux liés au développement durable sont intégrés au projet,
- pour les « parcs SAR » : production de l'arrêté du Gouvernement arrêtant le périmètre de site à réaménager ou de site de réhabilitation paysagère et environnemental adopté par le Gouvernement, production d'une carte superposant le périmètre de site à réaménager ou de site de réhabilitation paysagère et environnemental avec le périmètre de reconnaissance demandé et précision de la superficie du périmètre de reconnaissance demandé couvert par le périmètre de site à réaménager ou de site de réhabilitation paysagère et environnemental,
- pour les « parcs 2020 » : précision de la proportion de la superficie du périmètre de reconnaissance située sur le territoire de la ou des communes visées,

9. Divers

- pour les périmètres à l'intérieur desquels une opération de co-investissement est réalisée : précision de la proportion de la superficie du périmètre de reconnaissance où se réalise l'investissement privé ;
- pour les travaux de viabilisation, consistant en des actes et travaux réalisés sur des biens immobiliers situés dans un périmètre de reconnaissance, afin de permettre l'accueil ou le développement d'activités économiques ou en des actes et travaux nécessaires à la mise en œuvre du périmètre de reconnaissance et réalisés en dehors de celui-ci : précision de la proportion de la superficie opérationnelle du périmètre réservée à des investissements, autres que ceux liés à une activité économique susceptible d'être accueillie dans ce périmètre, à réaliser par une personne de droit privé ;
- pour les infrastructures destinées aux réseaux de transport et de distribution d'eau, de gaz et d'électricité : précision du coût estimé de l'infrastructure à céder au gestionnaire de réseau ;

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 mai 2017 portant exécution du décret du 2 février 2017 relatif au développement des parcs d'activités économiques.

Namur, le 11 mai 2017.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine,

M. PREVOT

ANNEXE III – DEMANDE D'ARRÊTÉ D'EXPROPRIATION

La demande d'arrêté d'expropriation contient les éléments suivants :

1. Périmètre proposé - Identification des immeubles à exproprier

1.1. Informations générales

- la(es) commune(s) sur le territoire de laquelle (desquelles) s'implante le projet,
- le nom donné au projet,
- l'identification dans le programme pluriannuel d'investissements infrastructurels,
- l'identité de l'opérateur ;

1.2. Situation existante de fait

- sur un fond de plan cadastral datant de moins de trois mois, un plan représentant les immeubles à exproprier, dont le cartouche mentionne « vu pour être annexé à l'arrêté du » et laisse disponible un espace destiné, le cas échéant, à la signature du délégué du Gouvernement,
- un relevé photographique significatif et en couleurs des immeubles et de leurs abords ;

1.3. Situation de droit

- les références aux arrêtés d'expropriation et aux périmètres de préemption couvrant le périmètre
- un CU1 au sens de l'article D.IV.97 du CoDT,
- la précision des zones de protection spéciales, instituées en vertu des réglementations patrimoniale et environnementale,
- un plan et un extrait de la matrice cadastrale datant de moins de trois mois,
- l'identité des propriétaires des immeubles à exproprier et superficie de leur bien, établies selon les indications du cadastre; et identité des titulaires de droit réels ;

2. Justification de l'utilité publique à exproprier les immeubles

- l'intérêt du projet pour le développement économique et social en fonction, notamment, de la catégorie du périmètre de reconnaissance,
- les incidences sur les activités d'autres secteurs, les voiries et les servitudes,

3. Note importante : afin de ne pas interférer avec les négociations à mener en vue des acquisitions et dans le respect du principe de juste et préalable indemnité consacré par l'article 16 de la Constitution, le coût estimé des acquisitions n'est soumis ni aux mesures de publicité, ni à l'enquête publique.

Coût estimé des acquisitions (confidentiel)

- le coût estimé pour chacune des parcelles cadastrales visées, distinguant le coût d'indemnisation de la perte de propriété, de la perte des autres droits réels principaux et la perte des autres droits d'occupation ou d'exploitation des biens ;
- le coût estimé global des acquisitions ;

4. Tracé alternatif des voiries qui seraient désaffectées et des servitudes publiques ou privées qui seraient éteintes par l'adoption de l'arrêté d'expropriation
5. Planning de mise en œuvre de l'arrêté d'expropriation

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 mai 2017 portant exécution du décret du 2 février 2017 relatif au développement des parcs d'activités économiques.

Namur, le 11 mai 2017.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine,

M. PREVOT

ANNEXE IV – DEMANDE UNIQUE

La demande unique contient les éléments suivants :

1. Périmètres de reconnaissance et d'expropriation proposés - Identification des immeubles inclus dans la demande

1.1. Informations générales

- la(es) commune(s) sur le territoire de laquelle (desquelles) s'implante le projet,
- le nom donné au projet,
- l'identification dans le programme pluriannuel d'investissements infrastructurels,
- l'identité de l'opérateur ;

1.2. Situation de fait

- sur un fond de plan cadastral datant de moins de trois mois, un plan représentant le périmètre de reconnaissance, dont le cartouche mentionne « vu pour être annexé à l'arrêté du »,
- lorsqu'une personne de droit privé envisage d'investir à l'intérieur du périmètre à mettre en œuvre par un opérateur de catégorie A, un plan localisant et identifiant ces investissements ;
- un relevé photographique significatif et en couleurs des immeubles inclus dans la demande et de leurs abords,
- un relevé cartographique établi sur fond topographique à une échelle adaptée des immeubles inclus dans la demande renseignant:
 - la nature de l'occupation du sol,
 - l'indication des réseaux tels que ceux de distribution d'eau, d'énergie, de fibres optiques, de télécommunication, d'évacuation et de traitement des eaux usées ainsi que des appareils d'éclairage public,
 - les bassins versants, cours d'eau et points de captage,
 - les éléments relatifs aux écosystèmes ;

1.3. Situation de droit

- l'examen de la compatibilité du projet avec les documents d'aménagement du territoire,
- les références aux périmètres de préemption couvrant le périmètre,
- un CU1 au sens de l'article D.IV.97 du CoDT,
- l'identification du régime d'assainissement des eaux,
- la précision des zones de protection spéciales, instituées en vertu des réglementations patrimoniale et environnementale,
- un plan et un extrait de la matrice cadastrale datant de moins de trois mois,
- l'identité des propriétaires des immeubles à exproprier et superficie de leur bien, établies selon les indications du cadastre; et identité des titulaires de droit réels;

2. Evaluation de l'opportunité socio-économique du projet

2.1. Identification du territoire de référence dans lequel s'inscrit le projet

2.2. Détermination des besoins

- l'offre de terrains destinés à l'activité économique sur le territoire de référence,
- la demande en terrains sur le territoire de référence,

2.3. Types d'activités attendues

- les caractéristiques des entreprises que l'opérateur souhaite voir s'installer dans le périmètre compte tenu des contraintes et opportunités, les activités exclues ;

2.4. Emploi

- le taux d'emploi dans le territoire de référence,
- l'objectif d'emplois à l'hectare justifié au regard du taux d'emploi dans les parcs comparable du territoire de référence ;

2.5. Economie

- le montant d'investissement projeté par l'opérateur ;
- le nombre estimé d'entreprises à accueillir ;

2.6. Axe de développement prioritaire

- la valeur ajoutée de la demande eu égard à des développements possibles, en matière de recherche, au niveau de filières, de secteurs de pointe ou d'axes prioritaires pour la Wallonie,
- la contribution du projet à une économie bas carbone ou à une économie circulaire,
- l'équipement en énergies renouvelables et en connectivité numérique ;

2.7. Mobilité

- le profil de mobilité des activités attendues,
- les potentialités d'intermodalité ;

2.8. Synergie entre le projet et d'autres infrastructures /périmètres existants ou projetés / secteurs d'activités

- la description des principaux secteurs d'activité déjà présents dans le territoire de référence,
- les potentialités d'utilisation rationnelle d'énergie,
- la mutualisation des équipements,

3. Justification de l'utilité publique à exproprier les immeubles

- l'intérêt du projet pour le développement économique et social,
- les incidences sur les activités d'autres secteurs, les voiries et les servitudes,
- les superficies soustraites à d'autres secteurs d'activité et des conséquences en résultant,
- le tracé alternatif des voiries qui seraient désaffectées et des servitudes publiques ou privées qui seraient éteintes par l'adoption de l'arrêté d'expropriation ;

4. Schéma d'aménagement global comprenant :

- le tracé des voiries projetées et leur raccordement aux voiries existantes,

- le réseau d'égouttage projeté, en ce compris les stations d'épuration publique, les stations de relevage, les bassins d'orage et les rejets et, son raccordement au réseau existant,
- les réseaux projetés de distribution d'eau, d'énergie, de télécommunication, d'évacuation et de traitement des eaux usées ainsi que des appareils d'éclairage public, et leur raccordement aux réseaux existants,
- tout autre équipement d'intérêt collectif à créer et son raccordement aux réseaux existants,
- les superficies réservées à l'espace public et à l'espace privé;
- la taille des parcelles,
- une description littérale explicative qui démontre que le périmètre sera utilisé de manière efficiente et qui identifie les superficies utiles et opérationnelles, s'il échet,
 - o le phasage
 - o le déplacement ou la démolition de voiries, impétrants ou autres éléments
 - o les réseaux traversant le site et leurs aires de protection
 - o mesures favorables et dispositifs nécessaires à l'intégration du périmètre à son environnement humain et naturel
 - o mesures et dispositifs de protection et de sécurité ;

5. Planning de mise en œuvre

6. Coûts de mise en œuvre

- 6.1. Note importante : afin de ne pas interférer avec les négociations à mener en vue des acquisitions et dans le respect du principe de juste et préalable indemnité consacré par l'article 16 de la Constitution, le coût estimé des acquisitions n'est soumis ni aux mesures de publicité, ni à l'enquête publique.

Coût estimé des acquisitions

- le coût estimé pour chacune des parcelles cadastrales visées, distinguant le coût d'indemnisation de la perte de propriété, de la perte des autres droits réels principaux et la perte des autres droits d'occupation ou d'exploitation des biens ;
- le coût global estimé des acquisitions,

6.2. Viabilisations envisagées

- les voiries tenant compte de l'état des infrastructures publiques existantes auquel le projet se raccorde,
- le réseau d'égouttage tenant compte de l'état des infrastructures publiques existantes auquel le projet se raccorde,
- les impétrants tels que distribution d'eau, énergie, fibres optiques, télécommunication, d'évacuation et traitement des eaux usées, appareils d'éclairage public tenant compte de l'état des infrastructures publiques existantes auquel le projet se raccorde,
- les modifications importantes du relief du sol,
- les mesures favorables et dispositifs nécessaires à l'intégration du périmètre à son environnement humain et naturel en précisant leur mode de gestion,
- le cas échéant,
 - o les mesures et dispositifs de protection et de sécurité,
 - o les coûts de dépollution des sols,
- les autres viabilisations ;

6.3. Présentation des coûts estimés

- les coûts précisés équipement par équipement, précisant les coûts unitaires et globaux pour la solution proposée ainsi que pour les autres solutions envisageables, en faisant apparaître la méthode de calcul retenue,
- les coûts ventilés par phase d'équipement, en distinguant l'équipement propre à la viabilisation du périmètre de celui permettant le raccordement au réseau existant,
- le coût global de la viabilisation du périmètre de reconnaissance, le cas échéant, réparti par phase, ainsi que le coût à l'hectare ;

7. Plan financier global

- le montage financier du projet avec notamment la mention de tous les subsides sollicités pour la viabilisation, quelles qu'en soient les origines,
- l'estimation de la valorisation des terrains après la viabilisation ou la redynamisation du périmètre.

8. Planning de mise en œuvre de l'arrêté d'expropriation

9. Convention entre l'opérateur et l'opérateur de télécommunications relative à la mise à disposition de la tranchée pour le placement de la fibre optique

10. Eléments fondant une demande de majoration du taux de subvention

- éléments généraux,
- pour les « parcs régionaux » : plan prioritaire de zones d'activités économiques ou programme de financement alternatif SOWAFINAL à la mise en œuvre duquel le projet participe,
- pour les « parcs spécialisés » : précision de l'orientation économique spécialisée, identification de la superficie utile du parc destinée à l'orientation économique spécialisée,
- pour les parcs public-privé à l'intérieur desquels une opération de co-investissement est réalisée :
 - o précision de la proportion de la superficie du périmètre de reconnaissance où se réalise l'investissement privé,
 - o évaluation détaillée des investissements publics et des investissements privés,
 - o une description des investissements privés qui démontre qu'ils ne prennent pas la forme exclusivement d'une opération d'intermédiation, de promotion ou de développement immobiliers ;
- pour les « parcs public-public » : production de l'accord conclu entre l'opérateur et la personne de droit public associée ou participante faisant apparaître le montant de son investissement en rapport avec le coût total de la viabilisation du périmètre,
- pour les « parcs durables » : démonstration de la manière dont les enjeux liés au développement durable sont intégrés au projet,
- pour les « parcs SAR » : production de l'arrêté du Gouvernement arrêtant le périmètre de site à réaménager ou de site de réhabilitation paysagère et environnemental adopté par le Gouvernement, production d'une carte superposant le périmètre de site à réaménager ou de site de réhabilitation paysagère et environnemental avec le périmètre de reconnaissance demandé et précision de la superficie du périmètre de reconnaissance demandé couvert par le périmètre de site à réaménager ou de site de réhabilitation paysagère et environnemental.

- pour les « parcs 2020 » : précision de la proportion de la superficie du périmètre de reconnaissance située sur le territoire de la ou des communes visées,

11. Tracé alternatif des voiries qui seraient désaffectées et des servitudes publiques ou privées qui seraient éteintes par l'adoption de l'arrêté d'expropriation

12. Divers

- pour les périmètres à l'intérieur desquels une opération de co-investissement est réalisée : précision de la proportion de la superficie du périmètre de reconnaissance où se réalise l'investissement privé ;
- pour les travaux de viabilisation, consistant en des actes et travaux réalisés sur des biens immobiliers situés dans un périmètre de reconnaissance, afin de permettre l'accueil ou le développement d'activités économiques ou en des actes et travaux nécessaires à la mise en œuvre du périmètre de reconnaissance et réalisés en dehors de celui-ci : précision de la proportion de la superficie opérationnelle du périmètre réservée à des investissements, autres que ceux liés à une activité économique susceptible d'être accueillie dans ce périmètre, à réaliser par une personne de droit privé ;
- pour les infrastructures destinées aux réseaux de transport et de distribution d'eau, de gaz et d'électricité : précision du coût estimé de l'infrastructure à céder au gestionnaire de réseau ;

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 mai 2017 portant exécution du décret du 2 février 2017 relatif au développement des parcs d'activités économiques.

Namur, le 11 mai 2017.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine,

M. PREVOT

ANNEXE V – DEMANDE DE PÉRIMÈTRE DE PRÉEMPTION

La demande de périmètre de préemption contient les éléments suivants :

1. Périmètre proposé - Identification des immeubles inclus dans la demande

1.1. Informations générales

- la(es) commune(s) sur le territoire de laquelle (desquelles) s'implante le projet,
- le nom donné au projet,
- l'identification dans le programme pluriannuel d'investissements infrastructurels,
- l'identité de l'opérateur ;

1.2. Situation de fait

- sur un fond de plan cadastral datant de moins de trois mois, un plan représentant le périmètre de reconnaissance, dont le cartouche mentionne « vu pour être annexé à l'arrêté du »,
- un relevé photographique significatif et en couleurs des immeubles inclus dans la demande et de leurs abords ;

1.3. Situation de droit

- les références aux arrêtés d'expropriation et aux périmètres de préemption couvrant le périmètre
- un CU1 au sens de l'article D.IV.97 du CoDT,
- la précision des zones de protection spéciales, instituées en vertu des réglementations patrimoniale et environnementale,
- l'identité des propriétaires des immeubles et titulaires de droits réels inclus dans la demande et superficie de leur bien, établies selon les indications du cadastre;

2. Justification socio-économique du projet

- l'identification du territoire de référence dans lequel s'inscrit le projet,
- les types d'activités attendues,
- les incidences sur les activités d'autres secteurs, les voiries et les servitudes,
- les synergies entre le projet et d'autres infrastructures /périmètres existants ou projetés /secteurs d'activité ;

3. Planning de mise en œuvre

4. Coûts de mise en œuvre et d'acquisition

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 mai 2017 portant exécution du décret du 2 février 2017 relatif au développement des parcs d'activités économiques.

Namur, le 11 mai 2017.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine,

M. PREVOT

ANNEXE VI – FORMULAIRE DE DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER UN DROIT REEL SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION**A. Identification du déclarant**

1. Remplir l'une des deux cases ci-après

Personne physique

Nom : Prénom :
Adresse
Rue : n° : boîte :
Code postal : Commune :
Téléphone : Fax :
Email : @.....
N° T.V.A

Personne morale

Dénomination ou raison sociale :
Forme juridique :
Adresse du siège social
Rue : n° : boîte :
Code postal : Commune :
Téléphone : Fax :
Email : @.....
N° T.V.A
Personne(s) dûment habilitée(s) à représenter la personne morale
Nom : Prénom :
Qualité : Administrateur délégué
Autres (préciser)

2. A remplir uniquement lorsque l'intervention d'un notaire/d'un officier public est requise volontairement ou par l'effet de la loi

Notaire/Officier public chargé de la passation de l'acte

Nom : Prénom :
Agissant en qualité de
Adresse
Rue : n° : boîte :
Code postal : Commune :
Téléphone : Fax :
Email : @.....

3. Pour les biens indivis, indiquez le(s) nom(s) de l'(des) autre(s) coindivisaire(s) et sa (leur) quote-part(s)

Adresse(s)

B. Déclaration relative au bien

Les préempteurs peuvent visiter le bien.

1. Localisation

Communes

Adresse éventuelle

Références cadastrales

Division/Section	N°	Superficie totale

2. Nature du droit réel

Nature du droit réel qui constitue l'objet de la déclaration

3. Description du bien

Immeuble non bâti

Immeuble bâti

Superficie au sol bâti

Superficie de plancher

Nombre de niveaux

Locaux dans un immeuble indivis

N° du lot	Bâtiment	Etage	Quote-part des parties communes	Nature du bien et superficie utile ou habitable

C. Droits réels ou personnels grevant le bien

OUI-NON

Oui, nature du (des) droit(s)

D. Urbanisme

Destination urbanistique de la zone dans laquelle se trouve le bien

- Au plan de secteur
- Au plan communal d'aménagement
- Situation au règlement communal d'urbanisme
- Autre (s)

Liste des permis d'urbanisme/d'urbanisation

Dates	Objet

Certificats d'urbanisme

Conditions d'aliénation

1. Vente

- Prix

Montant de la mise à prix :

- Modalités de paiement
- Contre-prestation et contrepartie éventuelles et évaluations de celles-ci :
- Rente viagère

Montant annuel

Montant comptant

Bénéficiaire de la rente

- Autres conditions

2. Echange

- Désignation du (des) bien(s) reçu(s) en échange
- Montant de la soulte
- Propriétaire (s) contre-échangiste(s)

3. Dation – Autre(s) droit(s)

4. Conditions

Le soussigné identifié sous A. déclare qu'un document identique a été envoyé simultanément et par envoi recommandé à la poste et au Collège des bourgmestre et échevins de la Commune concernée, en vue de satisfaire aux dispositions du Décret du 2 février 2017 relatif au développement des parcs d'activités économiques.

Nombre des annexes.....

Date et signature du déclarant ou de son mandataire (si nécessaire, signature du Notaire)

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 mai 2017 portant exécution du décret du 2 février 2017 relatif au développement des parcs d'activités économiques.

Namur, le 11 mai 2017.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine,

M. PREVOT

ANNEXE VII – ATTESTATION ETABLISSANT L'EXISTENCE D'UNE
DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER REALISEE AVANT LA RECEPTION
D'UN ACTE AUTHENTIQUE

L'opérateur, représenté par

Agissant en vertu des dispositions de l'article 57, §1, alinéa 2 du Décret,

à l'examen de votre demande du relative à

atteste ce qui suit à Monsieur le Notaire/l'Officier public :

M. – Mme

1° il a accusé réception d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption visée aux articles 48 à 58 du Décret , en date du

Émanant de ;

2° en vertu de la décision du Gouvernement du relative au droit de préemption accordé à

En vue de

3° en vertu de l'article 55 du Décret, l'opérateur :

renonce au droit de préemption :

a décidé d'exercer / de ne pas exercer le droit de préemption conformément aux dispositions de l'article 54, §1, alinéa 3 ;

en conséquence, la cession projetée :

- Est subordonnée au droit de préemption et l'acte ne peut être passé
- N'est pas soumise au droit de préemption et l'acte peut être passé.

Date et signature de l'opérateur

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 mai 2017 portant exécution du décret du 2 février 2017 relatif au développement des parcs d'activités économiques.

Namur, le 11 mai 2017.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine,

M. PREVOT

ANNEXE VIII - TABLEAU DES MAJORATIONS DES TAUX DE SUBSIDE ACCORDÉS POUR UNE VIABILISATION, CONSISTANT EN DES ACTES ET TRAVAUX RÉALISÉS SUR DES BIENS IMMOBILIERS SITUÉS DANS UN PÉRIMÈTRE DE RECONNAISSANCE, AFIN DE PERMETTRE L'ACCUEIL OU LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES OU EN DES ACTES ET TRAVAUX NÉCESSAIRES À LA MISE EN ŒUVRE DU PÉRIMÈTRE DE RECONNAISSANCE ET RÉALISÉS EN DEHORS DE CELUI-CI

	TAUX DE BASE DU SUBSIDE
TOUT PÉRIMÈTRE DE RECONNAISSANCE	65%

CRITÈRES DE MAJORATION	MAJORATION DU TAUX DE SUBSIDE (MAX. +20%)
A) PARC RÉGIONAL	+10%
B) PARC SPÉCIALISÉ	+10%
C) PARC PUBLIC-PRIVÉ OU PUBLIC-PUBLIC	+5%
D) PARC DURABLE	+5%
E) PARC SAR	+10%
F) PARC 2020	+5%

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 mai 2017 portant exécution du décret du 2 février 2017 relatif au développement des parcs d'activités économiques.

Namur, le 11 mai 2017.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine,

M. PREVOT

Total des montants renseignés																				
Année 4																				
Projet 1																				
Projet 2																				
Projet 3																				
Projet 4																				
Total des montants renseignés																				
Année 5																				
Projet 1																				
Projet 2																				
Projet 3																				
Projet 4																				
Total des montants renseignés																				

2. DESCRIPTIF DES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS QUI N'ÉTAIENT PAS INTÉGRÉS AU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS INFRASTRUCTURELS OU DE SES ACTUALISATIONS

	Lieu	Date	Coût	Origine du financement	Justification	Superficie opérationnelle (hectares)	Superficie utile (hectares)
Investissement 1							
Investissement 2							
Investissement 3							
Investissement 4							
Total des mon-							

7. ÉTAT DES LIEUX SUR LA MANIÈRE DONT SONT MIS EN ŒUVRE LES PRINCIPES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE PAR L'OPÉRATEUR SUR LES PÉRIMÈTRES DE RECONNAISSANCE ET DES OBJECTIFS ET MESURES D'AMÉLIORATION POUR L'AVENIR.

	Identification du périmètre de reconnaissance	Études réalisées	Objectifs à atteindre	Principes déjà mis en oeuvre	Mesures d'amélioration envisagées et planning de mise en oeuvre
Périmètre 1	Intitulé Date d'adoption Référence	Références Conclusions			
Périmètre 2					
Périmètre 3					
Périmètre 4					

NB : le nombre de projets, investissements, périmètres, bâtiments, terrains ou entreprises renseignés dans chacun des tableaux est indicatif. L'opérateur peut en présenter plus de quatre et adapter le contenu de la présente annexe en conséquence.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 mai 2017 portant exécution du décret du 2 février 2017 relatif au développement des parcs d'activités économiques.

Namur, le 11 mai 2017.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine,

M. PREVOT